Composante du produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada
Juristat

Article de *Juristat*

La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009

par Samuel Perreault

Diffusé le 11 mars 2011

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Juristat

La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2011

Nº 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s] valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
[p] provisoire
[r] révisé
[x] confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié

La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 : faits saillants

- En 2009, les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer avoir été victimes d'un crime. Globalement, 37 % des Autochtones ont déclaré avoir été victimes d'un crime par rapport à 26 % des non-Autochtones.

- Les agressions sexuelles représentaient plus du tiers des incidents violents ayant fait une victime autochtone. Les Autochtones ont déclaré des incidents d'agression sexuelle à un taux de 70 incidents pour 1 000 habitants, comparativement à 23 pour 1 000 chez les non-Autochtones.

- Les Autochtones de 15 à 24 ans ont été les victimes dans près de la moitié (47 %) des incidents déclarés par les Autochtones, alors qu'ils représentaient 22 % de la population autochtone de 15 ans et plus.

- Les femmes autochtones étaient près de trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones de déclarer avoir subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes. Les Autochtones victimes de violence conjugale étaient également plus susceptibles de déclarer qu'elles avaient craint pour leur vie ou subi des blessures en raison de la violence.

- Les crimes violents ayant fait une victime autochtone étaient moins susceptibles d'impliquer une arme que ceux ayant fait une victime non autochtone.

- Les crimes violents ayant fait une victime autochtone (67 %) étaient plus susceptibles d'être liés à la consommation d'alcool ou de drogues illicites de l'auteur du crime que ceux ayant fait une victime non autochtone (52 %).

- Environ un incident violent sur trois a été signalé à la police, tant chez les Autochtones que les non-Autochtones. Cependant, les incidents de violence conjugale ayant fait une victime autochtone étaient plus susceptibles d'être signalés que ceux ayant fait une victime non autochtone.

- Tout comme les non-Autochtones, la vaste majorité des Autochtones se sont dit satisfait de leur niveau global de sécurité personnelle par rapport à la criminalité.

La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009

Par Samuel Perreault

Plusieurs études antérieures ont indiqué que les Autochtones avaient tendance à être fortement représentés parmi les victimes (Brzozowski, 2006) et les auteurs d'actes criminels (Charron, 2010; Perreault, 2009; Brzozowski, 2006), de même qu'au sein des personnes incarcérées (Perreault, 2009). Ces études ont été utiles dans l'élaboration de politiques et de programmes adaptés au contexte social distinct dans lequel évoluent les Autochtones. Toutefois, il est toujours difficile d'obtenir des données complètes pour ce qui est du rôle des Autochtones au sein du système de justice (Perreault, 2009; Brzozowski, 2006).

L'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation permet néanmoins une analyse détaillée de la nature et l'étendue de la victimisation chez les Autochtones. Cette enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de Canadiens sert à recueillir de l'information sur les expériences de victimisation à l'égard de huit types de crimes : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage, le vandalisme et le vol de biens personnels.

Cet article de *Juristat* présente de l'information sur la victimisation criminelle telle que l'ont déclarée les répondants autochtones vivant dans l'une des 10 provinces lors de l'ESG de 2009[1]. L'article porte particulièrement sur la victimisation avec violence (voir l'encadré 1 pour les définitions complètes)[2]. On y présente une analyse sur les caractéristiques liées à la victimisation criminelle, y compris les facteurs de risque sociodémographiques, les conséquences de la victimisation, les raisons évoquées par les victimes pour ce qui est de signaler les incidents à la police, la perception de la sécurité personnelle et la perception du système de justice pénale. De plus, on y présente de l'information au sujet des Autochtones en tant que victimes et auteurs présumés d'homicide[3].

Encadré 1
Définitions

L'ESG de 2009 a permis de mesurer la nature et l'étendue de la victimisation au Canada, y compris la victimisation chez les Autochtones, en examinant trois types de crimes violents, quatre types de crimes contre les ménages et le vol de biens personnels. Lorsqu'un incident comprenait plus d'un type de crime, il a été classé selon l'infraction la plus grave (dans l'ordre qui parait plus bas). Pour en savoir plus sur l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol des biens du ménage et le vandalisme, voir Perreault et Brennan, 2010.

Victimisation avec violence	Description
Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, ou agrippement, attouchements sexuels, baisers ou caresses non désirés.
Vol qualifié	Vol ou tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
Voies de fait	Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.
Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime.)
Identité autochtone	Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. En raison du nombre relativement petit de répondants, il est impossible de faire la distinction entre les différents groupes autochtones lorsque les données de l'ESG sont utilisées.

La victimisation est plus élevée chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

En 2009, environ 322 000 Autochtones de 15 ans et plus, ou plus du tiers (37 %) de la population autochtone vivant dans les provinces ont déclaré avoir été victimes d'un des huit types de crime examinés dans le cadre de l'Enquête sociale générale au cours des douze mois précédents. En comparaison, environ le quart (26 %) des non-Autochtones ont déclaré avoir été victimisés au cours de la même période.
Parmi les incidents déclarés par les Autochtones, le vol de biens personnels était le plus courant, représentant 26 % de l'ensemble des incidents. Ensemble, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme représentaient un autre 33 %. Les incidents violents, notamment l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait, constituaient les 41 % restants. Parmi ces incidents violents, 15 % étaient des agressions sexuelles ou des voies de fait commises par un conjoint ou un conjoint de fait (actuel ou ancien) au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le reste de l'article porte principalement sur la nature de ces incidents violents.

Violence non conjugale

Aux fins du présent article, la victimisation avec violence a été divisée en deux composantes : la violence non conjugale et la violence conjugale. La violence non conjugale comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait commis par une personne autre que le partenaire de la victime (p. ex. : un ami, une connaissance, un étranger, un autre membre de la famille), ayant eu lieu au cours des 12 mois précédant l'enquête. En revanche, la violence conjugale comprend l'agression sexuelle et les voies de fait commises par un conjoint ou un conjoint de fait (actuel ou ancien) ayant eu lieu au cours des cinq années précédant l'enquête.

Bien qu'il n'existe pas de distinction entre la violence conjugale et la violence non conjugale sur le plan juridique, les facteurs de risque et les conséquences pour les victimes peuvent varier selon l'auteur du crime violent. Des études ont démontré que la violence non conjugale est plus souvent un incident isolé, alors que la violence conjugale s'inscrit souvent dans une dynamique de violence (INSPQ, 2010; NCVC, 2010; Frigon, 1996; Walker, 1984).

Un Autochtone sur dix déclare avoir subi de la violence

Les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes de violence non conjugale. En 2009, 12 % des Autochtones ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime violent non conjugal, soit plus du double des non-Autochtones (5 %). En tout, les Autochtones ont autodéclaré 173 600 incidents de violence non conjugale, se traduisant par un taux de 198 incidents violents pour chaque tranche de 1 000 Autochtones (tableau 1 et graphique 1).

Les Autochtones sont également plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer avoir été victimisés plusieurs fois. En 2009, près du quart (23 %) des victimes autochtones avaient été victimes de plus d'un incident de violence non conjugale, comparativement à 19 % des victimes non autochtones. Ces Autochtones victimes de multiples incidents violents non conjugaux représentaient 41 % des incidents violents non conjugaux déclarés par les Autochtones.

Parmi les incidents violents non conjugaux déclarés par les Autochtones, les voies de fait étaient les plus courantes avec 107[E] incidents pour chaque tranche de 1 000 Autochtones[4]. Les voies de fait étaient également l'incident violent autodéclaré le plus courant chez les victimes non autochtones (58 pour 1 000). Par contre, pour ce qui est des agressions sexuelles, l'écart entre les victimes autochtones (70[E] incidents pour 1 000) et non autochtones (23 incidents pour 1 000) était proportionnellement plus élevé.

Graphique 1
Victimisation avec violence non conjugale autodéclarée, les 10 provinces canadiennes, 2009

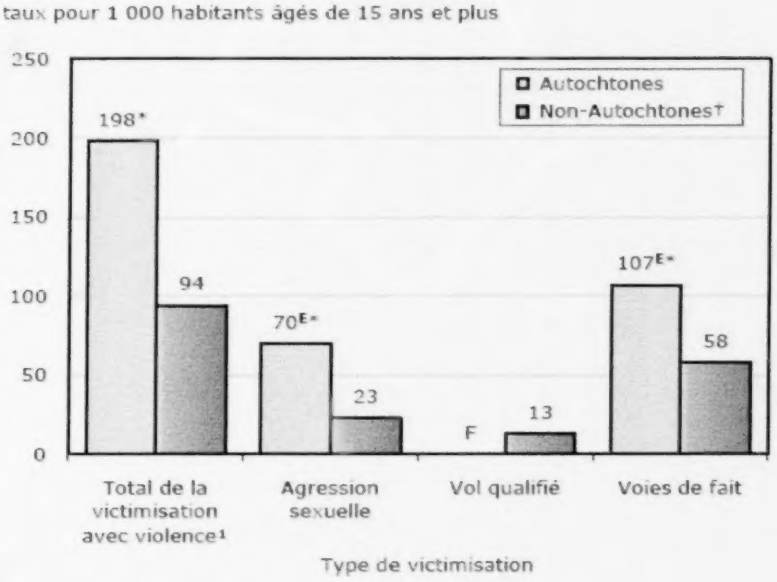

† catégorie de référence
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
F trop peu fiable pour être publié
1. Inclut le vol qualifié et exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Inclut les incidents qui ont été commis au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Encadré 2
Homicide : les Autochtones en tant que victimes et auteurs présumés d'homicide

L'Enquête sur l'homicide recueille des renseignements détaillés sur l'ensemble des homicides commis au Canada, y compris l'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés. Il est toutefois important de spécifier que l'information sur l'identité autochtone n'est pas déclarée à l'Enquête sur l'homicide ou est inconnue pour une proportion importante des cas (environ la moitié des homicides). L'analyse qui suit porte uniquement sur les caractéristiques des homicides ayant été commis dans les provinces et pour lesquels l'identité autochtone était connue. De 2004 à 2009, la police a déclaré 330 homicides ayant une victime autochtone et 417 homicides ayant un auteur présumé autochtone.

La consommation d'alcool et de drogues jouait un rôle dans la plupart de ces homicides. Environ les trois quarts (73 %) des victimes et 91 % des auteurs présumés avaient consommé de l'alcool ou des drogues (ou une autre substance intoxicante) au moment de l'incident.

Tout comme pour les homicides en général, la plupart des Autochtones présumés avoir commis un homicide étaient jeunes et de sexe masculin. Les personnes de sexe masculin représentaient 82 % des auteurs présumés autochtones, dont l'âge moyen était de 24 ans.

Les jeunes et les jeunes adultes sont les plus à risque d'être victimes de violence

Comme l'ont indiqué Perreault et Brennan (2010), des renseignements recueillis par l'ESG sur plusieurs facteurs sociodémographiques montrent que ces derniers étaient associés avec la victimisation avec violence en général, à la fois pour les Autochtones et les non-Autochtones. Certains de ces facteurs concernaient les caractéristiques démographiques des victimes comme l'âge, le sexe et l'état matrimonial; alors que d'autres avaient trait aux caractéristiques sociales des victimes, comme la consommation d'alcool, de drogues, ou la participation à des activités en soirée[5].

Les résultats de l'ESG démontrent que plusieurs de ces facteurs de risque de victimisation avec violence étaient audéclarés plus fréquemment par les Autochtones que par les non-Autochtones[6] (tableau 2). Lorsque tous les facteurs de risques connus sont pris en considération (voir les modèles 1 et 2), les Autochtones continuent d'afficher un risque de victimisation qui est de 58 % supérieur à celui des non-Autochtones.

Tout comme pour la victimisation parmi les non-Autochtones, l'âge est le principal facteur de risque de victimisation chez les Autochtones. En effet, les 15 à 24 ans étaient les victimes dans près de la moitié (47 %) des incidents violents non conjugaux déclarés par les Autochtones, alors qu'ils représentaient 22 % de la population autochtone de 15 ans et plus. Cela se traduit par un taux de 425[E] incidents violents pour chaque tranche de 1 000 Autochtones de 15 à 24 ans. Le taux correspondant chez les non-Autochtones étant de 268 pour 1 000.

La victimisation chez les Autochtones est associée à la consommation d'alcool et de drogues

Un autre facteur qui s'avère être lié à un risque plus élevé de victimisation avec violence est la consommation de drogues. Les Autochtones qui affirmaient avoir consommé des drogues au moins une fois au cours du mois précédent présentaient un risque de victimisation quatre fois plus élevé que ceux ayant dit ne jamais consommer de drogues. En outre, les Autochtones ayant déclaré que la présence de gens qui consomment ou vendent des drogues était un problème dans leur quartier ont aussi affiché un taux de victimisation plus élevé que les Autochtones pour qui cette situation n'était pas un problème dans leur quartier (277[E] par rapport à 168) (tableau 3).

L'ESG permet également de recueillir auprès des victimes des données sur certaines caractéristiques des auteurs de crime, y compris la consommation d'alcool et de drogues de l'auteur du crime[7]. Les victimes autochtones étaient plus susceptibles que les victimes non autochtones de considérer que l'incident pouvait être lié à la consommation d'alcool ou de drogue de l'auteur du crime. Plus précisément, dans près des deux tiers (67 %) des incidents violents non conjugaux les victimes autochtones ont jugé que l'incident était lié à la consommation d'alcool ou de drogues de l'auteur du crime, comparativement à 52 % des victimes non autochtones (tableau 4).

La plupart des incidents de victimisation avec violence n'impliquent pas d'arme

En général, dans la plupart des incidents de victimisation avec violence, une arme (comme une arme à feu ou un couteau), n'était pas présente (Perreault et Brennan, 2010). Cette constatation se vérifie particulièrement chez les victimes autochtones. En 2009, 82 % des incidents violents commis contre les Autochtones n'impliquaient pas d'arme, comparativement à 70 % des incidents commis contre les non-Autochtones (tableau 4).

L'auteur d'un crime violent est souvent connu de la victime

Les victimes de crimes violents non conjugaux autochtones et non autochtones connaissent souvent l'auteur du crime. En 2009, 68 % des victimes autochtones et 52 % des victimes non autochtones ont subi de la violence aux mains d'un membre de la famille, d'un ami, d'une connaissance, d'un voisin ou d'une autre personne qu'ils connaissaient (tableau 4). La proportion plus élevée d'Autochtones qui connaissaient l'auteur du crime peut être en partie attribuable à une incidence plus élevée d'agressions sexuelles parmi les Autochtones, puisque ce type de crime est plus susceptible d'être commis par quelqu'un connu de la victime que d'autres formes de violence (Perreault et Brennan, 2010). Aussi, une plus grande proportion d'Autochtones que de non-Autochtones (56 % par rapport à 31 %) habitent à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement[8] et pourraient donc être plus susceptibles de connaître un plus grand nombre de personnes dans leur communauté (tableau 3).

Comme c'est le cas des incidents de victimisation en général (Perreault et Brennan, 2010), la plupart des incidents de violence non conjugale ont été commis par de jeunes adultes de sexe masculin. Environ les trois quarts des auteurs de crimes violents perpétrés contre des Autochtones étaient de sexe masculin, et plus de la moitié (57 %) des auteurs de crimes avaient de 25 et 44 ans (tableau 4).

Violence conjugale

La présente section porte sur la violence commise par un conjoint ou un conjoint de fait (actuel ou ancien). Bien que la violence conjugale comprenne d'autres types de crimes violents ou de mauvais traitements, l'ESG recueille seulement de l'information sur les incidents de violence conjugal qui porte sur l'agression sexuelle et les voies de fait. Aussi, en raison de la petite taille de l'échantillon et pour permettre de présenter de l'information plus détaillée, l'analyse portera sur la violence conjugale ayant eu lieu au cours des cinq années précédant l'enquête.

Les Autochtones sont presque deux fois plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer être victimes de violence conjugale

Comme c'est le cas de la violence non conjugale, les Autochtones qui avaient un conjoint ou un conjoint de fait au cours des cinq années précédentes étaient plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer avoir été victimes d'agressions sexuelles ou de voies de fait aux mains de leur conjoint. Les Autochtones (10 %) étaient presque deux fois plus susceptibles que les non-Autochtones (6 %) de déclarer avoir subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête (graphique 2).

Graphique 2
Victimisation autodéclarée de violence conjugale au cours de cinq années précédentes, les 10 provinces canadiennes, 2009

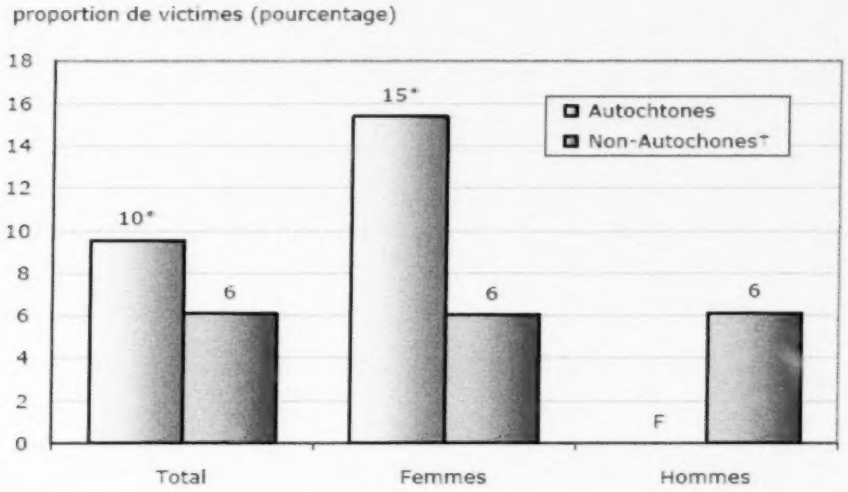

† catégorie de référence
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
F trop peu fiable pour être publié
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Les femmes autochtones étaient particulièrement plus à risque que les femmes non autochtones d'être victimes de violence conjugale. Environ 15 % des femmes autochtones qui avaient un conjoint ou un conjoint de fait au cours des cinq années précédentes ont déclaré avoir subi de la violence conjugale, une proportion plus de deux fois plus élevée que celle des femmes non autochtones (6 %).

Non seulement les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones d'être agressés sexuellement et physiquement par un conjoint ou un conjoint de fait (actuel ou ancien), ils étaient aussi plus susceptibles d'être victimes de multiples incidents. Plus de la moitié (59 %) des Autochtones victimes de violence conjugale ont déclaré avoir été victimisés plus d'une fois au cours des cinq années précédentes, et 50 % ont déclaré l'avoir été plus de trois fois. Par comparaison, 43 % des victimes non autochtones ont déclaré avoir été victimisées plus d'une fois et 29 % plus de trois fois.

Les Autochtones victimes de violence conjugale étaient plus susceptibles que d'autres Autochtones d'être victimes de violence non conjugale. Les Autochtones qui ont autodéclaré avoir été victimes de violence conjugale étaient également trois fois plus susceptibles que d'autres Autochtones d'avoir été la victime d'un crime violent non conjugal.

Les Autochtones victimes de violence conjugale étaient également plus susceptibles que les victimes non autochtones de déclarer avoir subi les formes les plus graves de violence conjugale. Plus précisément, les victimes autochtones étaient près de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir été frappées avec un objet, battues, étranglées, avoir été menacées ou agressées avec une arme à feu ou un couteau ou avoir été forcées à se livrer à une activité sexuelle non désirée (60 %[E] par rapport à 33 % chez les non-Autochtones). D'ailleurs, proportionnellement deux fois plus de victimes autochtones que non autochtones ont dit avoir subi des blessures (57 % par rapport à 29 %) et plus du double ont dit avoir craint pour leur vie (48 %[E] par rapport à 18 %) (tableau 9).

Encadré 3
Le vol de biens personnels

Parmi les huit types de crimes mesurés au moyen de l'Enquête sociale générale, le vol de biens personnels était la forme de victimisation déclarée par les Autochtones la plus répandue. Le vol de biens personnels était l'un des rares types de crimes pour lequel les Autochtones ont affiché un taux de victimisation non statistiquement différent de celui affiché par les non-Autochtones (145 par rapport à 107 pour 1 000 habitants).

Le taux de vol de biens personnels chez les Autochtones ne variait que très peu selon les différentes caractéristiques des personnes. Seule la consommation de drogues était liée à un taux de victimisation plus élevé en ce qui a trait au vol (314 par rapport à 110 pour les Autochtones qui ne consomment jamais de drogues) (tableau 5).

Certaines caractéristiques des quartiers étaient associées à un risque plus élevé de vol de biens personnels pour les Autochtones et les non-Autochtones. Ainsi, on retrouvait des taux plus élevés dans les quartiers où la proportion de propriétaires était sous la moyenne et où la proportion de familles monoparentales était au-dessus de la moyenne. Le taux avait également tendance à être plus élevé dans les quartiers où les répondants ont déclaré qu'il y avait des problèmes liés aux graffitis et au vandalisme, à des gens qui consomment ou vendent des drogues, et à des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics (tableau 6).

Signalement des incidents à la police

Les Autochtones victimes de violence conjugale sont plus susceptibles de signaler l'incident à la police

Le taux de signalement à la police d'incidents violents non conjugaux par les Autochtones (26 %[E]) était semblable au taux observé chez les non-Autochtones (29 %) (graphique 3). Cependant, pour ce qui est des situations de violence conjugale ayant eu lieu au cours des cinq années précédant l'enquête, le taux de signalement était plus élevé parmi les Autochtones que les non-Autochtones. Les victimes autochtones étaient deux fois plus susceptibles de signaler l'incident à la police que les victimes non autochtones (29 % par rapport à 15 %). Lorsque l'on inclut les incidents pour lesquels la police a été avisés d'une autre façon (p. ex. : un ami, un membre de la famille ou un témoin a informé la police), un total de 35 % des situations de violence conjugale a été porté à l'attention de la police.

Puisque les taux de signalement chez les Autochtones et les non-Autochtones sont similaires lorsqu'il y a des blessures, le taux plus élevé de signalement chez les Autochtones pourrait s'expliquer en partie par la gravité et les conséquences plus importantes de la violence conjugale parmi les victimes autochtones. Bien que 40 %[E] des Autochtones victimes de violence conjugale aient déclaré ne pas avoir appelé la police parce qu'ils jugeaient que l'incident n'était pas assez grave, cette proportion s'élevait à 71 % parmi les victimes non autochtones.

Les autres raisons les plus souvent invoquées pour ne pas communiquer avec la police, tant pour les incidents de violence conjugale que non conjugale, étaient le fait que la victime ne voulait pas avoir affaire à la police ou parce que tout avait été réglé d'une autre façon (tableau 7).

En général, les Autochtones victimes de violence conjugale ayant communiqué avec la police étaient satisfaits de l'intervention de cette dernière (73 %). Ces résultats étaient semblables chez les victimes non autochtones.

Environ le tiers (33 %[E]) des Autochtones victimes de violence conjugale ont demandé de l'aide auprès d'un service d'aide autre qu'un service de police, comme un centre de service communautaire ou un centre d'aide aux victimes (tableau 8). Selon les résultats récents de l'Enquête sur les services aux victimes, 28 % des fournisseurs de services offraient des programmes spécialisés pour les Autochtones (Sauvé, 2009).

Graphique 3
Incidents de victimisation autodéclarés, selon le signalement à la police, les 10 provinces canadiennes, 2009

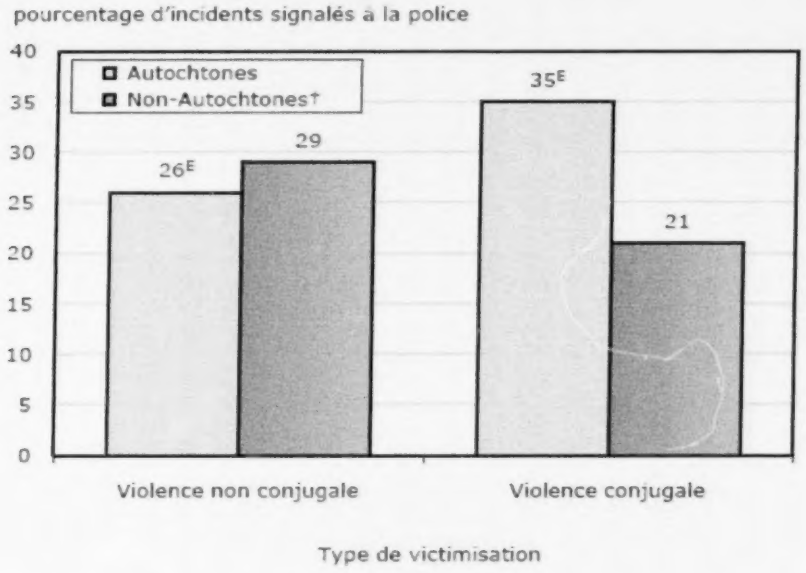

† catégorie de référence
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
[E] à utiliser avec prudence
Note : Pour ce qui est de la violence conjugale, on considère la situation de violence dans son ensemble plutôt que de considérer les incidents individuellement. Si la violence conjugale a été signalée à un moment ou un autre, on considère donc que la violence a été signalée même si d'autres incidents ne l'ont pas été. De plus, on examine la violence conjugale ayant eu lieu au cours des cinq dernières années, alors qu'on examine les incidents violents non conjugaux ayant eu lieu au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

La majorité des Autochtones victimes de violence sollicitent l'appui d'un ami ou d'un membre de la famille

La plupart des victimes parlent de l'incident violent qu'elles ont subi à une autre personne, qu'elles l'aient signalé à la police ou demandé de l'aide auprès d'un service d'aide ou non. Toutefois, il existe un écart entre les Autochtones et les non-Autochtones selon la nature de l'incident violent. Plus précisément, bien que les deux groupes soient tout aussi susceptibles de se confier à une personne pour ce qui est de la violence non conjugale, les Autochtones victimes de violence conjugale étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux à parler de l'incident à une autre personne, le plus souvent un membre de la famille, un ami ou un voisin. En 2009, 94 % des Autochtones et 67 % des non-Autochtones ont parlé à une autre personne de la violence conjugale dont ils ont été victimes.

Conséquences de la victimisation avec violence

La colère est la réaction émotionnelle la plus courante

En plus de subir des blessures et de craindre pour leur vie, les victimes peuvent subir d'autres conséquences émotives ou sociales. Comme c'était le cas de la victimisation avec violence en général (Perreault et Brennan, 2010), une des réactions émotionnelles les plus fréquentes était la colère, manifestée par un peu plus du tiers des victimes autochtones et non autochtones. Environ le tiers des victimes ont également déclaré avoir été bouleversées, confuses ou frustrées en raison de leur victimisation.

Certaines victimes peuvent avoir de la difficulté à poursuivre leurs activités quotidiennes ou doivent en prendre congé en raison de leur victimisation. C'était le cas pour environ le tiers des victimes autochtones qui ont déclaré avoir interrompu leurs activités quotidiennes pendant au moins une journée en raison de leur victimisation (tableau 9).

Plusieurs victimes de violence conjugale se retrouvent en situation de monoparentalité

Bien qu'on ne sache pas s'il existe un lien direct entre la victimisation et le changement dans la structure familiale de la victime, plusieurs Autochtones ayant subi de la violence aux mains d'un ex-conjoint ou d'un ex-conjoint de fait vivaient en situation de monoparentalité au moment de l'enquête. En effet, 76 % des victimes autochtones ayant eu un enfant avec leur ex-conjoint[9] faisaient partie d'une famille monoparentale, le plus souvent des mères seules, comparativement à 56 % de leurs homologues non autochtones. De façon globale, 16 % des Autochtones faisant partie d'une famille monoparentale ont subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes.

Par ailleurs, dans le cas des victimes autochtones qui ont eu un enfant avec leur ex-conjoint, près de la moitié (58 %) de ces enfants ont été témoins de la violence, une proportion semblable à celle des victimes non autochtones (65 %).

Perceptions de la sécurité personnelle

En plus de recueillir des renseignements au sujet des expériences de victimisation des répondants, on retrouve dans l'ESG une série de questions sur les perceptions qu'ont les répondants de leur sécurité personnelle et du système de justice canadien. En outre, on demande aux répondants d'évaluer le niveau de désordre social dans leur quartier. Pour ce faire, les répondants évaluent si certaines situations comme la présence de graffitis, des déchets qui traînent dans la rue, des gens qui consomment ou vendent des drogues ou encore la prostitution constituent un problème dans leur quartier (voir tableau 12 pour l'ensemble des situations de désordre social évaluées).

La majorité des Autochtones sont satisfaits de leur sécurité personnelle

Malgré des taux de victimisation plus élevés et le fait qu'ils soient plus susceptibles de déclarer la présence de désordre social dans leur quartier, les Autochtones sont pour la plupart satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport au crime (89 %).

De façon générale, les Autochtones et les non-Autochtones avaient des perceptions presque semblables de la criminalité. Par exemple, environ 6 Autochtones et non-Autochtones sur 10 (62 %) croyaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur quartier était demeuré stable au cours des cinq années précédentes. De même, à peu près les mêmes proportions d'Autochtones (37 %) et de non-Autochtones (38 %) ont dit se sentir « en sécurité » ou « tout à fait en sécurité » lorsqu'ils marchent seuls quand il fait noir. Par contre, les Autochtones qui ne se sentaient pas en sécurité dans une telle situation étaient beaucoup plus susceptibles de dire qu'ils marcheraient plus souvent dans leur quartier le soir s'ils se sentaient davantage en sécurité (55 % par rapport à 38 %) (tableau 10).

Bien que les Autochtones soient tout aussi satisfaits de leur sécurité personnelle que les non-Autochtones, ils étaient plus susceptibles de déclarer avoir pris des mesures afin de se protéger contre des actes criminels. Par exemple, 43 % des Autochtones ont déclaré avoir changé leurs habitudes ou leurs activités ou avoir évité de fréquenter certaines personnes ou certains endroits et 16 % ont déclaré se procurer un chien afin de se protéger contre des actes criminels. Les proportions correspondantes chez les non-Autochtones étaient de 36 % et 9 % respectivement. Par contre, les Autochtones (25 %) étaient moins susceptibles que les non-Autochtones (35 %) de déclarer avoir installé un dispositif antivol ou un système d'éclairage détecteur de mouvements (tableau 11).

La plupart des Autochtones perçoivent leur quartier de façon positive

En général, la majorité des Autochtones ne perçoivent pas de problèmes pour ce qui est du désordre social dans leur quartier. Néanmoins, de plus grandes proportions d'Autochtones que de non-Autochtones jugeaient que les situations suivantes représentaient un problème dans leur quartier : des gens qui consomment ou vendent des drogues (37 % par rapport à 27 %), des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage (37 % par rapport à 25 %), des déchets qui traînent (39 % par rapport à 29 %) ou du vandalisme (41 % par rapport à 32 %) (tableau 12).

En général, les Autochtones évaluent favorablement leur police locale

En général, la majorité des Autochtones considèrent que leur police locale fait un travail bon ou passable pour l'ensemble des aspects couverts par l'enquête (tableau 13). Les Autochtones étaient cependant moins susceptibles que les non-Autochtones de considérer que leur police faisait un bon travail pour ce qui est de traiter les personnes de façon équitable (47 % par rapport à 59 %) et de faire respecter la loi (51 % par rapport à 60 %). De plus, les Autochtones étaient proportionnellement moins nombreux à faire confiance à leur service de police locale (70 % par rapport à 84 %) (graphique 4).

Graphique 4
Niveau de confiance à l'égard du service de police locale, selon l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

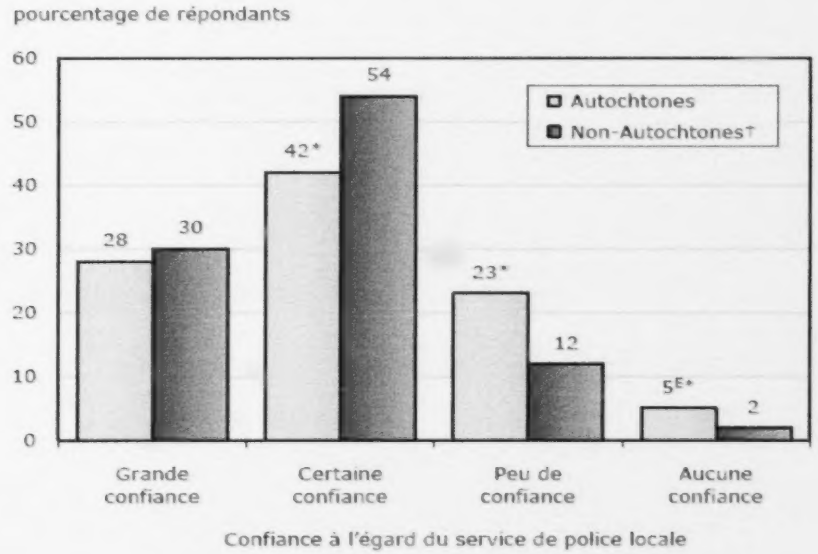

† catégorie de référence
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0.05$)
E à utiliser avec prudence
Note : En raison de l'arrondissement et des catégories « Ne sait pas » et « Non déclaré » compris dans le total, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Quant aux tribunaux criminels, l'évaluation qu'en ont faite les Autochtones était moins favorable que celle de leur police locale, mais celle-ci était généralement près de l'évaluation qu'en ont faite les non-Autochtones. En revanche, des proportions un peu plus importantes d'Autochtones que de non-Autochtones ont jugé que le système pénitentiaire faisait un mauvais travail pour ce qui est de surveiller les prisonniers et de les aider à devenir des citoyens respectueux des lois (tableau 13).

Un facteur qui peut influencer la perception d'une personne à l'égard du système de justice est le fait d'être entrer en contact avec celui-ci. Les résultats de l'ESG de 2009 montrent que les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir été en contact avec le système de justice. Plus précisément, 42 % des Autochtones et 37 % des non-Autochtones ont eu un contact avec la police au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir eu un contact avec la police en assistant à une séance d'information publique (13 % par rapport à 8 %) et lors d'une arrestation (3 %[E] par rapport à 1 %). En outre, environ le tiers des Autochtones ont eu un contact avec les tribunaux criminels à un certain moment de leur vie, comparativement à 21 % des non-Autochtones.

Résumé

En 2009, environ 1 Autochtone sur 10 a déclaré avoir été victime d'un crime violent non conjugal au cours des 12 mois précédant l'enquête, soit plus du double que la proportion enregistrée chez les non-Autochtones. Chez les Autochtones et les non-Autochtones, plusieurs facteurs se sont avérés liés à un taux plus élevé de victimisation, tel que le fait d'être jeune, célibataire et de consommer des drogues. Lorsque l'on compare les Autochtones et les non-Autochtones ayant des caractéristiques sociodémographiques semblables, le risque de victimisation des Autochtones demeure 58 % supérieur à celui des non-Autochtones.

De plus, les Autochtones étaient presque deux fois plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Les victimes autochtones de violence conjugale étaient également plus susceptibles que les victimes non autochtones de déclarer avoir subi des incidents multiples, des formes plus graves de violence et des blessures. Les Autochtones victimes de violence conjugale couraient aussi davantage le risque d'être victime d'un crime violent non conjugal.

Comme c'est le cas de la victimisation en général, moins de 1 incident sur 3 a été signalé à la police. Par contre, les Autochtones victimes de violence conjugale étaient plus susceptibles que leurs homologues non autochtones de signaler l'incident à la police.

Références

Brzozowski, Jodi-Anne, Andrea Taylor-Butts et Sara Johnson. 2006. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones au Canada », *Juristat*, vol. 26, n° 3, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2006003-fra.pdf (site consulté le 14 janvier 2011).

Brzozowski, Jodi-Anne, et Karen Mihorean. 2002. *Rapport technique sur l'analyse des petits groupes de l'ESG de 1999*, produit n° 85F0036XIF au catalogue de Statistique Canada, www.statcan.gc.ca/pub/85f0036x/85f0036x1999001-fra.pdf (site consulté le 14 janvier 2011).

Charron, Mathieu, Christopher Penney et Sacha Senécal. 2010. *Les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat*, produit n° 85-561-X au catalogue de Statistique Canada, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 20, www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2010020-fra.htm (site consulté le 14 janvier 2011).

Frigon, Sylvie. 1996. « L'homicide conjugal au féminin, de Marie-Joseph Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense? », Criminologie, vol. 29, n° 2.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2010. www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/faq/cycle.asp?id=26 (site consulté le 17 novembre 2010).

National center for victims of crime (NCVC). 2010. www.ncvc.org/ncvc/main.aspx?dbName=DocumentViewer&DocumentID=32347 (site consulté le 17 novembre 2010).

Perreault, Samuel, et Shannon Brennan. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm (site consulté le 14 janvier 2011).

Perreault, Samuel, et Rebecca Kong. 2009. « L'incarcération des Autochtones dans les services correctionnels pour adultes », *Juristat*, vol. 29, n° 3, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009003/article/10903-fra.htm (site consulté le 14 janvier 2011).

Sauvé, Julie. 2009. « Les services aux victimes au Canada, 2007-2008 », *Juristat*, vol. 29, n° 4, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009004/article/10932-fra.htm (site consulté le 14 janvier 2011).

Walker, L. 1984. The Battered Woman Syndrome, New York, Harper Colophon Books.

Méthodes pour l'analyse à plusieurs variables

Plusieurs facteurs associés à un risque accru de victimisation avec violence sont plus présents dans la population autochtone que dans la population non autochtone. De plus, ces facteurs sont rarement isolés. Par exemple, une personne qui est jeune aura probablement un plus grand nombre de sorties en soirée et plus de chance d'être célibataire, tous des facteurs liés au risque de victimisation. La technique de régression logistique a été utilisée pour évaluer la contribution de chaque facteur au risque de victimisation pris indépendamment. Ainsi, pour chaque facteur, on se trouve à en évaluer l'effet pendant que les autres facteurs sont maintenus constants, l'effet étant exprimé par le rapport de cotes.

Le rapport de cotes indique la contribution au risque de victimisation par rapport au groupe de référence. Par exemple, dans le modèle 1, l'âge se trouve à être le principal facteur de risque : les jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant un risque 6,2 fois plus élevé que les personnes de 55 ans et plus. De la même manière, le fait d'être séparé/divorcé ou célibataire augmente le risque de respectivement 1,8 et 1,5 fois par rapport aux personnes mariées (modèle 1).

Modèle 1
Régression logistique : risque de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques, les 10 provinces canadiennes, 2009

Caractéristiques[1]	Rapport de cotes
Identité autochtone	
Non-Autochtone	référence
Autochtone	1,58*
Groupe d'âge	
Âgé de 55 et plus	référence
15 à 24 ans	6,2***
25 à 34 ans	4,49***
35 à 44 ans	3,59***
45 à 54 ans	2,83***
État matrimonial	
Marié ou en union libre	référence
Célibataire	1,53***
Autres[2]	1,76***
Statut d'immigrant	
Non-immigrant	référence
Immigrant	0,58***
Limitation d'activité	
Aucune limitation	référence
Activités limitées	1,56***
Nombre d'activités en soirée (par mois)	
Moins de 30 activités	référence
30 activités ou plus	1,44***
Usage de drogues	
Ne consomme jamais	référence
Au moins une fois au cours du mois précédent (mais pas tous les jours)	2,31***
Tous les jours	3,96***
Quelles sont les chances, selon vous, que vos voisins alertent la police s'ils sont témoins de ce qui semblerait être un comportement criminel	
Probable	référence
Peu probable	1,74***
Est-ce qu'il y a des gens qui consomment ou vendent des drogues dans votre quartier?	
Non	référence
Oui	1,91***

* Seuil de signification de $p < 0,05$
*** Seuil de signification de $p < 0,001$
1. Les variables non significatives ont été exclues du modèle.
2. Inclut séparé, divorcé ou veuf.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Fondé sur les incidents de violence non conjugale qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Une deuxième régression logistique a été effectuée afin de vérifier si les mêmes facteurs de risque étaient en jeu parmi les Autochtones. Il en est ressorti que l'âge, la consommation de drogues, les limitations d'activité ainsi que la présence de gens qui consomment ou vendent des drogues dans le quartier étaient les principaux facteurs de risque (modèle 2).

Modèle 2
Régression logistique : risque de victimisation avec violence chez les Autochtones, selon certaines caractéristiques, les 10 provinces canadiennes, 2009

Variables explicatives	Rapport de cotes
Groupe d'âge	
Âgé de 45 et plus	référence
15 à 24 ans	4,8***
25 à 34 ans	1.5
35 à 44 ans	2,9***
Limitation d'activité	
Aucune limitation	référence
Activités limitées	1,9*
Usage de drogues	
Pas tous les jours	référence
Tous les jours	2,7***
Est-ce qu'il y a des gens qui consomment ou vendent des drogues dans le quartier?	
Non	référence
Oui	1,7*

* Seuil de signification de $p < 0,05$
*** Seuil de signification de $p < 0,001$
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure. Fondé sur les incidents de violence non conjugale qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Méthodes pour l'Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2009, Statistique Canada a réalisé le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) pour la cinquième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999 et 2004. L'enquête vise à fournir des estimations des expériences personnelles qu'ont les Canadiens de huit types d'infractions, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à examiner les taux de déclaration à la police, à mesurer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte de la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

Échantillonnage

La population cible comprenait toutes les personnes de 15 ans et plus résidant dans les 10 provinces canadiennes, à l'exclusion des personnes vivant en établissement à temps plein. L'enquête a également été menée dans les trois territoires canadiens, les résultats pour ces régions étant prévus pour diffusion en 2011 dans un rapport séparé. On a choisi les ménages au moyen d'une méthode d'échantillonnage appelée technique de "composition aléatoire" (CA). On a exclu de cette dernière les ménages qui ne possédaient pas de téléphone et ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire. Ces deux groupes ensemble représentaient environ 9 % de la population cible (Enquête sur le service téléphonique résidentiel, décembre 2008). Ainsi, la couverture pour 2009 s'élevait à 91 %.

Une fois qu'un ménage était choisi, une personne de 15 ans ou plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. En 2009, l'échantillon comptait environ 19 500 ménages, un nombre un peu moins élevé qu'en 2004 (24 000).

Collecte de données

La collecte de données s'est déroulée de février à novembre 2009 inclusivement. L'échantillon était réparti également sur les 10 mois afin que l'information représente les variations saisonnières. On s'est servi d'un questionnaire standard et on a recueilli les réponses dans le cadre d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur. L'interview durait généralement 45 minutes. L'ensemble des questions de l'ESG a fait l'objet d'un essai pilote et qualitatif avant la collecte.

Taux de réponse

Sur les 31 510 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon du cycle 23 de l'ESG, 19 422 ont fourni des réponses exploitables, ce qui donne un taux de réponse de 61,6 %. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. On a pondéré les chiffres des répondants de l'échantillon afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement, dans les 10 provinces. Chaque personne qui a participé à l'ESG de 2009 représentait environ 1 400 personnes de 15 ans et plus dans la population canadienne.

Limites des données

Comme c'est le cas de toutes les enquêtes-ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et, par conséquent, ils sont sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. Dans le présent article de *Juristat,* on emploie le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Dans ces cas, on utilise le symbole "F" au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le CV d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, il faut se servir de cette dernière avec prudence et on utilise le symbole "E". Dans le cas des statistiques descriptives et des analyses par recoupement, les intervalles de confiance de 95 % ont été utilisés pour déterminer si la différence entre les valeurs était statistiquement significative.

Dans le cas du plan d'échantillonnage et de la taille de l'échantillon de l'ESG de 2009, on s'attend à ce qu'une estimation d'une proportion donnée de la population totale, exprimée en pourcentage, se situe à 0,95 point de pourcentage de la proportion réelle 19 fois sur 20.

Notes

[E] à utiliser avec prudence

1. Les données sur la victimisation dans les territoires ont été recueillies selon une différente méthode et seront publiées à une date ultérieure.

2. La question ayant servi à identifier les Autochtones dans le cycle de 2009 de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation est différente de celle qui a été utilisée dans les cycles précédents de 1999 et 2004. Par conséquent, les résultats de 2009 pour la population autochtone ne devraient pas être comparés directement avec ceux des cycles précédents sur la victimisation. Aux fins de l'ESG, on a choisi les ménages dans les 10 provinces au moyen d'une méthode d'échantillonnage appelée technique de "composition aléatoire" (CA) et les répondants ont été interviewés par téléphone. Il est à noter que la proportion de ménages ayant un téléphone fixe pourrait être basse dans plusieurs réserves et établissements indiens (Brzozowski et Mihorean, 2002).

3. Ce rapport a été produit grâce au financement du Centre de la politique concernant les victimes (CPV) du ministère de la Justice Canada.

4. En raison de leur petit nombre, les chiffres sur le vol qualifié ne peuvent être publiés.

5. Pour en savoir plus, voir les modèles 1 et 2 dans la section « Méthodes pour l'analyse à plusieurs variables » à la fin de ce rapport.

6. Pour en savoir plus, voir le modèle 1 dans la section « Méthodes pour l'analyse à plusieurs variables » à la fin de ce rapport.

7. En 2009, les données concernant les auteurs et la présence d'une arme étaient fondées sur 69 % des incidents violents.

8. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les autres municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

9. En effet, 63 % des Autochtones victimes de violence aux mains d'un ex-conjoint avaient au moins un enfant avec cet ex-conjoint.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Incidents autodéclarés de victimisation avec violence et vol de biens personnels, selon l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Autochtones		Non-Autochtones	
Type de victimisation	**nombre (en milliers)**	**taux[1]**	**nombre (en milliers)**	**taux[1] †**
Total de la victimisation avec violence (incluant la violence conjugale)	**204**	**232***	**3 039**	**114**
Agression sexuelle	63[E]	71[E]*	612	23
Voies de fait	123[E]	141[E]*	2 081	78
Vol qualifié[2]	F	F	347	13
Total de la victimisation avec violence (excluant la violence conjugale)	**174**	**198***	**2 502**	**94**
Agression sexuelle	62[E]	70[E]*	601	23
Voies de fait	94[E]	107[E]*	1 555	58
Vol qualifié	F	F	347	13
Vol de biens personnels	**127**	**145**	**2 838**	**107**

† catégorie de référence
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. L'Enquête sociale générale ne permet pas de saisir des renseignements sur le vol qualifié commis entre conjoints. Par conséquent, les données sur l'ensemble des vols qualifiés chez les non-Autochtones correspondent aux données sur le vol qualifié non conjugal.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 2
Incidents autodéclarés de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Total des incidents de victimisation avec violence (incluant la violence conjugale)				Total des incidents de victimisation avec violence (excluant la violence conjugale)			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
Type de caractéristiques	nombre (en milliers)	taux[1]	nombre (en milliers)	taux[1]	nombre (en milliers)	taux[1]	nombre (en milliers)	taux[1]
Sexe								
Féminin†	138[E]	279[E] **	1 414	106	110[E]	223[E] **	1 122	84
Masculin	66[E]	171[E]	1 625	123	63[E]	165[E]	1 380	105*
Groupe d'âge								
15 à 24 ans†	86[E]	448[E]	1 180	276	81[E]	425[E]	1 143	268
25 à 44 ans	86[E]	248[E]	1 208	134*	70[E]	201[E] **	883	98*
45 ans et plus	32[E]	94[E] *	651	49*	23[E]	66[E] *	476	36*
État matrimonial								
Marié ou en union libre†	84[E]	171[E] **	1 216	73	62[E]	126[E] **	848	51
Célibataire, séparé ou divorcé	117[E]	334[E] *	1 800	211*	109	312[E] *	1 630	191*
Veuf	F	F	23[E]	18[E] *	F	F	23	18[E] *
Revenu du ménage								
Moins de 40 000 $†	76[E]	277[E] **	499	113	65[E]	236[E] **	359	81
40 000 $ et plus	93[E]	216[E]	1 990	118	75[E]	175[E]	1 645	98
Limitation d'activité								
Activités limitées†	106[E]	300[E] **	1 124	137	89[E]	253[E] **	854	104
Aucune limitation	97[E]	186[E]	1 915	105*	84[E]	161[E]	1 648	90
Activité principale								
Occupé†	101[E]	218[E]	1 882	122	88[E]	191[E] **	1 470	96
Autre[2]	103[E]	247[E] **	1 157	104	85[E]	206[E] **	1 032	93
Nombre d'activités en soirée (par mois)								
Moins de 30 activités†	95[E]	181[E] **	1 402	78	83[E]	159[E] **	1 066	59
30 activités ou plus	108[E]	326[E]	1 609	198*	89	271[E]	1 415	174*
5 consommations d'alcool ou plus en une même occasion (au cours du mois précédent)								
Aucune†	97[E]	167[E] **	1 705	88	81[E]	140[E] **	1 348	69
Au moins une fois	105[E]	364[E] ***	1 315	186*	91[E]	315[E] ***	1 140	162*
Usage de drogues								
Ne consomme jamais†	131[E]	182[E] **	1 986	86	109[E]	151[E] **	1 603	69
Consomme des drogues[3]	72[E]	467[E] *	1 030	315*	64[E]	416[E] *	886	271*
Lieu de résidence								
Région métropolitaine de recensement (RMR)†	57[E]	149[E]	2 210	120	49[E]	130[E]	1 824	99
Hors des RMR	147[E]	296[E] ***	830	102	124[E]	250[E] ***	678	83

† catégorie de référence
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** Indique une différence significative par rapport aux non-Autochtones seulement ($p < 0,05$)
*** Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence et par rapport aux non-Autochtones ($p < 0,05$)
1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. Comprend le chômage, les études, la garde des enfants, le travail ménager, la retraite, les congés de maternité et de paternité, la maladie de longue durée, le bénévolat ou autre.
3. Comprend les répondants qui ont déclaré avoir consommé des drogues de façon régulière ou occasionnelle.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 3
Incidents autodéclarés de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques des quartiers et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

Type de caractéristiques des quartiers	Total des incidents de victimisation avec violence (incluant la violence conjugale)		Total des incidents de victimisation avec violence (excluant la violence conjugale)	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
	taux[1]			
Lieu de résidence[1]				
En région métropolitaine de recensement (RMR)†	149[E]	120	130[E]	99
Hors-RMR	296[E] ***	102	250[E] ***	83
Proportion de personnes qui résidaient à la même adresse cinq ans plus tôt[2]				
Sous la moyenne†	178[E]	129	141[E]	107
Au-dessus de la moyenne	277[E] **	99*	242[E] **	81*
Proportion de personnes qui sont propriétaires de leur domicile[2]				
Sous la moyenne†	316[E] **	119	263[E] **	99
Au-dessus de la moyenne	171[E] *	110	149[E]	90
Proportion de personnes dans les familles ayant un revenu sous le seuil de faible revenu (SFR)[2, 3]				
Sous la moyenne†	207[E] **	104	184[E] **	86
Au-dessus de la moyenne	198[E]	129*	161[E]	107*
Revenu familial médian en fonction de la taille de la famille[2]				
Sous la moyenne†	267[E]	113	231[E] **	93
Au-dessus de la moyenne	164[E] *	113	127[E]	94
Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus[2]				
Sous la moyenne†	270[E] **	124	227[E] **	103
Au-dessus de la moyenne	200[E]	99*	171[E]	82*
Proportion de familles monoparentales[2]				
Sous la moyenne†	189[E]	103	170[E]	84
Au-dessus de la moyenne	287[E] **	127*	235[E] **	106*
Est-ce que votre quartier est un endroit où les voisins s'entraident?[4]				
Oui†	213[E] **	100	188[E] **	82
Non	323[E]	218*	235[E]	181*
Quelles sont les chances, selon vous, que vos voisins alertent la police s'ils sont témoins de ce qui semblerait être un comportement criminel[4]				
Probable†	225*[E]	104	191[E] **	85
Peu probable	F	256*	261[E]	218*
Est-ce qu'il y a des soirées ou des voisins bruyants dans votre quartier?[4]				
Oui†	349[E] **	162	278[E] **	137
Non	177[E] ***	99*	160[E] **	80*
Est-ce qu'il y a des déchets ou des ordures qui trainent dans votre quartier?[4]				
Oui†	252[E]	174	197[E]	148
Non	220[E] **	91*	199[E] **	73*

Tableau 3 (suite)
Incidents autodéclarés de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques des quartiers et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Total des incidents de victimisation avec violence (incluant la violence conjugale)		Total des incidents de victimisation avec violence (excluant la violence conjugale)	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
Type de caractéristiques des quartiers	taux[1]			
Est-ce qu'il y a du vandalisme, des graffitis ou d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules dans votre quartier?[4]				
Oui†	313[E]	188	254[E]	163
Non	175[E] **	80*	158[E] **	62*
Est-ce qu'il y a des gens qui consomment ou vendent des drogues dans votre quartier?[4]				
Oui†	351[E] **	210	277[E]	186
Non	180[E] ***	80*	168[E] **	61*
Est-ce qu'il y a des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics dans votre quartier?[4]				
Oui†	354**	209	285	183
Non	168**	83*	153**	65*

† catégorie de référence
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** Indique une différence significative par rapport aux non-Autochtones seulement ($p < 0,05$)
*** Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence et par rapport aux non-Autochtones ($p < 0,05$)
1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. Les données sont fondées sur des renseignements du Recensement de 2006. Les données en ce qui concernent les répondants demeurant dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement correspondent aux secteurs de recensement. Pour ce qui est des répondants demeurant à l'extérieur de ces régions, les données correspondent aux subdivisions de recensement (municipalités). Les moyennes ont été calculées selon l'ensemble de la population des 10 provinces canadiennes.
3. Les seuils de faible revenu sont estimés de façon indépendante pour les familles économiques et les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique selon les dépenses des familles et le revenu après impôt. Par conséquences, les seuils de faibles revenu après impôt sont établis selon les niveaux de revenu après impôt, différenciés selon la taille de la famille et la taille de la communauté où les familles dépensent 20 points de pourcentage de plus de leur revenu après impôt que la famille moyenne sur l'alimentation, le logement et l'habillement.
4. Les données sont fondées sur des renseignements qui ont été déclarés par les répondants à l'Enquête sociale générale.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et Recensement de la population de 2006.

Tableau 4
Incidents autodéclarés de violence non conjugale, selon certaines caractéristiques et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Autochtones	Non-Autochtones†
Type de caractéristiques	**pourcentage**	
Nombre d'auteurs présumés		
Un	82	73
Deux	F	9
Trois et plus	F	12
Ne sait pas / refus	F	5[E]
Sexe de l'auteur présumé[1]		
Masculin	76	89
Féminin	F	11
Ne sait pas / refus	F	F
Âge de l'auteur présumé[1]		
Moins de 25 ans	F	39
25 à 44 ans	57	41
45 ans et plus	F	16
Ne sait pas / refus	F	F
Lien entre l'auteur présumé et la victime[2]		
Personne connue de la victime	68*	52
Étranger	32[E]*	47
Lieu de l'incident		
Résidence de la victime ou autre résidence privée	39	32
Établissement commercial ou institutionnel	41[E]	39
Rue ou autre espace public	F	26
Présence d'une arme		
Oui	F	27
Non	82*	70
Ne sait pas / refus	F	3[E]
Incident ayant causé des blessures physiques		
Oui	F	18
Non	82	82
Incident lié à la consommation d'alcool ou de drogues de l'auteur présumé		
Oui	67*	52
Non	F	38
Ne sait pas / refus	F	10

† catégorie de référence
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
1. Exclut les incidents impliquant plusieurs auteurs présumés.
2. Lorsque plus d'un auteur présumé est impliqué, on considère la relation entre l'auteur ayant le lien le plus près de la victime.
Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête. Exclut les données provenant des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 5
Incidents autodéclarés de vol de biens personnels, selon certaines caractéristiques et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Autochtones		Non-Autochtones	
Type of caractéristiques	**nombre (en milliers)**	**taux[1]**	**nombre (en milliers)**	**taux[1]**
Sexe				
Féminin†	66[E]	134[E]	1 538	115
Masculin	61[E]	159[E]	1 300	99*
Groupe d'âge				
15 à 24 ans†	F	F	863	201
25 à 44 ans	68[E]	195[E]	1 150	128*
45 ans et plus	F	F	825	62*
État matrimonial				
Marié ou en union libre†	67[E]	135[E]	1 480	89
Célibataire, séparé ou divorcé	60[E]	171[E]	1 332	156*
Veuf	F	F	26[E]	19[E]*
Revenu du ménage				
Moins de 40 000 $†	43[E]	155[E]	372	84
40 000 $ et plus	53[E]	124[E]	1 958	116*
Limitation d'activité				
Activités limitées†	54[E]	152[E]	861	105
Aucune limitation	74[E]	141[E]	1 976	108
Activité principale du répondant				
Occupé†	83[E]	180[E]**	1 687	110
Autre[2]	44[E]	106[E]	1139	102
Nombre d'activités en soirée (par mois)				
Moins de 30 activités†	67[E]	128[E]	1 541	86
30 activités ou plus	60[E]	182[E]	1 242	153*
5 consommations d'alcool ou plus en une même occasion (au cours du mois précédent)				
Aucune†	77[E]	133[E]	1 716	88
Au moins une fois	50[E]	174[E]	1 113	158*
Usage de drogues				
Ne consomme jamais†	79[E]	110[E]	2 256	97
Consomme des drogues[3]	48[E]	314[E]*	578	177*
Lieu de résidence				
Région métropolitaine de recensement RMR)†	63[E]	164[E]	2 156	117
Hors des RMR	65[E]	131[E]	682	84*

† catégorie de référence
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** Indique une différence significative par rapport aux non-Autochtones seulement ($p < 0,05$)
1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. Comprend le chômage, les études, la garde des enfants, le travail ménager, la retraite, les congés de maternité et de paternité, la maladie de longue durée, le bénévolat ou autre.
3. Comprend les répondants qui ont déclaré avoir consommé des drogues de façon régulière ou occasionnelle.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 6
Incidents autodéclarés de vol de biens personnels, selon certaines caractéristiques des quartiers et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

Type de caractéristiques des quartiers	Autochtones	Non-Autochtones
	taux[1]	
Lieu de résidence[2]		
En région métropolitaine de recensement (RMR)†	164[E]	117
Hors-RMR	131[E]	84*
Proportion de personnes qui résidaient à la même adresse cinq ans plus tôt[2]		
Sous la moyenne†	171[E]	123
Au-dessus de la moyenne	120[E]	95
Proportion de personnes qui sont propriétaires de leur domicile[2]		
Sous la moyenne†	213[E] **	124
Au-dessus de la moyenne	82[E] *	97*
Proportion de personnes dans les familles ayant un revenu sous le seuil de faible revenu (SFR)[2, 3]		
Sous la moyenne†	101[E]	98
Au-dessus de la moyenne	194[E]	122
Revenu familial médian en fonction de la taille de la famille[2]		
Sous la moyenne†	157[E] **	100
Au-dessus de la moyenne	107[E]	116*
Proportion de personnes de 65 ans et plus[2]		
Sous la moyenne†	166[E]	109
Au-dessus de la moyenne	119[E]	106*
Proportion de familles monoparentales[2]		
Sous la moyenne†	F	99
Au-dessus de la moyenne	203[E] ***	118*
Est-ce que votre quartier est un endroit où les voisins s'entraident?[4]		
Oui†	144	98
Non	169[E]	174*
Quelles sont les chances, selon vous, que vos voisins alertent la police s'ils sont témoins de ce qui semblerait être un comportement criminel[4]		
Probable†	137[E]	104
Peu probable	F	156*
Est-ce qu'il y a des soirées ou des voisins bruyants dans votre quartier?[4]		
Oui†	148[E]	136
Non	145[E]	97*
Est-ce qu'il y a des déchets ou des ordures qui traînent dans votre quartier?[4]		
Oui†	197[E]	162
Non	113[E]	85*

Tableau 6 (suite)
Incidents autodéclarés de vol de biens personnels, selon certaines caractéristiques des quartiers et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

Type de caractéristiques des quartiers	Autochtones	Non-Autochtones
	taux[1]	
Est-ce qu'il y a du vandalisme, des graffitis ou d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules dans votre quartier?[4]		
Oui†	222[E]	167
Non	92[E] *	78*
Est-ce qu'il y a des gens qui consomment ou vendent des drogues dans votre quartier?[4]		
Oui†	223[E]	179
Non	111[E] *	81*
Est-ce qu'il y a des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics dans votre quartier?[4]		
Oui†	200	171
Non	118	87*

† catégorie de référence
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** Indique une différence significative par rapport aux non-Autochtones seulement ($p < 0,05$)
*** Indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence et par rapport aux non-Autochtones ($p < 0,05$)
1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. Les données sont tirées du Recensement de 2006. Les données qui proviennent de répondants demeurant dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement correspondent aux secteurs de recensement. Les données qui proviennent de répondants demeurant à l'extérieur de ces régions correspondent aux subdivisions de recensement (municipalités). Les moyennes ont été calculées selon l'ensemble de la population des 10 provinces canadiennes.
3. Les seuils de faible revenu sont estimés de façon indépendante pour les familles économiques et les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique selon les dépenses des familles et le revenu après impôt. Par conséquences, les seuils de faibles revenu après impôt sont établis selon les niveaux de revenu après impôt, différenciés selon la taille de la famille et la taille de la communauté où les familles dépensent 20 points de pourcentage de plus de leur revenu après impôt que la famille moyenne sur l'alimentation, le logement et l'habillement.
4. Les données sont fondées sur des renseignements qui ont été déclarés par les répondants à l'Enquête sociale générale.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et Recensement de 2006.

Tableau 7
Victimisation avec violence autodéclarée, selon les raisons pour signaler l'incident à la police et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

Raisons pour signaler la victimisation à la police	Violence non conjugale[1]		Violence conjugale[2]	
	Autochtones	Non-Autochtones†	Autochtones	Non-Autochtones†
	pourcentage			
Raison principale ayant motivé le répondant à ne pas communiqué avec la police				
Tout a été réglé d'une autre façon	60	60	70	81
Peur de représailles de la part du contrevenant	F	13	...	...
Peur du conjoint / partenaire	...	...	F	10
La police n'aurait rien pu faire	27[E] *	43	F	25
La police n'aurait pas voulu intervenir	F	17	F	14
Ne voulait pas avoir affaire à la police	71*	52	62	48
L'incident n'était pas assez grave	71	60	40[E] *	71
Il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concerne pas la police	50[E]	50	74	83
Peu ou aucune confiance dans le système de justice pénale	F	17	37[E] *	11
La police aurait fait preuve de parti pris	F	15	...	...
Crainte que l'information se retrouve dans les médias	F	11[E]	F	11
Ne voulait pas que le conjoint soit arrêté ou mis en prison	...	...	49[E]	40
Ne voulait pas que quelqu'un d'autre soit au courant	...	...	54[E]	34
Raison principale ayant motivé le répondant à communiqué avec la police				
Pour mettre fin à l'incident ou pour être protégé	F	74	95	89
Afin que le contrevenant soit arrêté et puni	F	72	F	31
Pour déposer un rapport afin de pouvoir réclamer de l'assurance ou une indemnité	F	22[E]	...	...
C'était un devoir de prévenir la police	F	83	67[E]	48
Quelqu'un d'autre l'a conseillé	F	20	F	28

† catégorie de référence
* Indique une différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
1. Comprend les incidents qui ont été commis au cours des 12 mois précédant l'enquête.
2. Comprend la violence conjugale ayant eu lieu au cours de la période de cinq ans précédant l'enquête. Les pourcentages sont fondés sur la population qui avait un conjoint ou un conjoint de fait à un moment donné durant la période de cinq ans précédant l'enquête. Pour ce qui est de la violence conjugale, on examine la situation de violence dans son ensemble, au lieu d'examiner les incidents séparément.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 8
Victimisation avec violence autodéclarée pour laquelle la victime a parlé de l'incident à une personne autre que la police, selon l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Violence non conjugale[1]		Violence conjugale[2]	
Personne ou service avec qui la victime a communiqué	**Autochtones**	**Non-Autochtones†**	**Autochtones**	**Non-Autochtones†**
	pourcentage			
A communiqué avec un service d'aide officiel[3]	F	10	33[E]	28
A parlé de l'incident à une personne autre que la police — total	**91**	**90**	**94***	**67**
Un membre de la famille	63	67	82*	52
Un ami ou un voisin	77	74	68*	47
Un collègue de travail	37[E]	49	29[E]	22
Un médecin ou une infirmière	F	11	F	9
Un avocat	F	4[E]	19[E]	16
Un prêtre, un rabbin, un imam, un aîné ou un autre conseiller spirituel	F	5[E]	F	10

† catégorie de référence
* Indique une différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0.05$)
[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
1. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
2. Comprend la violence conjugale ayant eu lieu au cours de la période de cinq ans précédant l'enquête. Les pourcentages sont fondés sur la population qui avait un conjoint ou un conjoint de fait à un moment donné durant la période de cinq ans précédant l'enquête. Pour ce qui est de la violence conjugale, on examine la situation de violence dans son ensemble, au lieu d'examiner les incidents séparément.
3. Comprend les centres de détresse-secours ou les services d'écoute téléphonique, les centres de services communautaires, les CLSC, les centres familiaux, les psychologues, les refuges ou les maisons de transition, les centres d'aide aux femmes, les centres d'aide ou de soutien pour les hommes, les centres d'aide pour personnes âgées, les centre d'aide aux victimes et aux témoins d'actes criminels, les centres d'aide aux victimes relevant de la police ou des tribunaux.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 9
Victimisation avec violence autodéclarée, selon les conséquences pour les victimes et l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

Type de conséquences	Violence non conjugale[1]		Violence conjugale[2]		Vol de biens personnels	
	Autochtones	Non-Autochtones†	Autochtones	Non-Autochtones†	Autochtones	Non-Autochtones†
	pourcentage					
Conséquences physiques						
Blessures physiques	F	18	57*	29	...	...
Conséquences financières et sociales						
A dû prendre congé de ses activités quotidiennes	35E	27	32E	17	F	19
A subit des pertes financières (biens volés ou endommagés)	F	17	...	...	80	87
Conséquences psychologiques ou émotives						
Peur pour sa vie	...	...	48E*	18	...	...
En colère	34E	33	35E	26	34E	34
Bouleversé, confus, frustré	F	21	33E	32	F	21
Peu affecté	F	19	F	20	F	20
Dérangé	F	9	F	6E*	F	17

† catégorie de référence
* Indique une différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
F trop peu fiable pour être publié
1. Comprend les incidents qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'enquête.
2. Comprend la violence conjugale ayant eu lieu au cours de la période de cinq ans précédant l'enquête. Les pourcentages sont fondés sur la population qui avait un conjoint ou un conjoint de fait à un moment donné durant la période de cinq ans précédant l'enquête. Pour ce qui est de la violence conjugale, on examine la situation de violence dans son ensemble, au lieu d'examiner les incidents séparément.
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 10
Les sentiments de sécurité des Canadiens et leur perception de la criminalité dans le voisinage, selon l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

Type de sentiment ou de perception	Autochtones	Non-Autochtones†
	pourcentage	
Comparativement aux autres régions, croyez-vous que le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage soit...		
...plus élevé?	11	8
...à peu près le même?	29	29
...moins élevé?	56	61
À votre avis, le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage a-t-il...		
...augmenté?	27	26
...diminué?	5[E]	6
...demeuré le même?	62	62
À quel point vous sentez-vous en sécurité par rapport à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage quand il fait noir?		
Tout à fait en sécurité	37	38
Plutôt en sécurité	36*	42
Pas très en sécurité	13*	10
Pas du tout en sécurité	7[E]*	3
Ne marche jamais seul le soir	7	7
Lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit, vous sentez-vous...		
...très inquiet?	4[E]*	1
...plutôt inquiet?	19*	15
...pas du tout inquiet pour votre sécurité?	77*	83
De façon générale, à quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport au crime?		
Très satisfait	44	48
Plutôt satisfait	45	45
Plutôt insatisfait	7[E]	5
Très insatisfait	3[E]*	1
Marcheriez-vous seul dans votre voisinage plus souvent lorsqu'il fait noir si vous vous sentiez plus en sécurité face à la criminalité?		
Oui	55*	38
Non	43*	60

† catégorie de référence
* Indique une différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
[E] à utiliser avec prudence
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total. En raison de l'arrondissement et des réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré », il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 11
Mesures de prévention du crime, selon l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

Mesures de prévention	Autochtones	Non-Autochtones†
	pourcentage	
Avez-vous déjà pris un des moyens suivants pour vous protéger ou pour protéger vos biens contre des actes criminels?		
Changer vos habitudes ou vos activités, ou éviter certaines personnes ou certains endroits	43*	36
Poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité	28	30
Installer des dispositifs antivol ou un système d'éclairage détecteur de mouvement	25*	35
Suivre un cours d'autodéfense	13	12
Vous procurer un chien	16*	9
Vous procurer une arme à feu	1E	1
Déménager ou changer de résidence	9E*	4
Emporter avec vous quelque chose pour donner l'alerte ou pour vous défendre	18	14
Vérifier qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter lorsque vous êtes seul	40	40
Déterminer votre trajet en fonction de votre sécurité	51*	44
Rester chez vous le soir parce que vous avez peur de sortir seul	16*	10
Verrouiller les portes et les fenêtres à la maison	83	85
Prendre votre voiture, un taxi ou le transport en commun plutôt que de marcher, pour votre sécurité personnelle	40*	32

† catégorie de référence
* Indique une différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
E à utiliser avec prudence
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 12
La perception des Canadiens à l'égard du désordre social dans le quartier, selon l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Autochtones		Non-Autochtones†	
Type de désordre social	Un problème	Pas un problème	Un problème	Pas un problème
	pourcentage			
Des soirées ou des voisins bruyants	33*	67*	25	75
Des gens qui traînent dans les rues	32*	68*	23	76
Des gens qui dorment dans les rues ou d'autres endroits publics	11	89	8	92
Des déchets ou des ordures qui traînent	39*	61*	29	71
Du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules	41*	59*	32	67
Des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion	14	83*	11	87
Des gens qui consomment ou vendent des drogues	37*	55*	27	69
Des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics	37*	60*	25	74
De la prostitution	9	88	8	90

† catégorie de référence
* Indique une différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total. En raison de l'arrondissement et des réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré », il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 13
La perception à l'égard du système de justice pénale, selon l'identité autochtone, les 10 provinces canadiennes, 2009

	Autochtones				Non-Autochtones†			
type de perception	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas	Bon	Passable	Mauvais	Ne sais pas
	pourcentage							
Votre service de police local fait-il un bon travail lorsqu'il s'agit...								
...de faire respecter la loi?	51*	37*	10*	2E	60	32	5	3
...de répondre rapidement aux appels?	48	24	15*	13*	53	24	6	17
...d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion?	62	24	8*	5E*	65	21	5	9
...d'informer le public sur la prévention d'actes criminels?	45*	29	18*	8E	50	32	10	9
...d'assurer la sécurité des citoyens de votre voisinage?	54*	31	12*	3E	63	29	5	4
...de traiter les personnes équitablement?	47*	34*	13*	6E	59	27	6	9
Les tribunaux criminels font-ils un bon travail lorsqu'il s'agit...								
...de rendre justice rapidement?	20	38	34	8	18	41	32	9
...d'aider la victime?	24	36	29	11	22	40	26	13
...de déterminer si l'accusé ou la personne inculpée est coupable ou non?	30	41	19*	10	30	44	15	11
...de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	42*	36	12*	10	47	36	7	10
Le système pénitentiaire fait-il un bon travail lorsqu'il s'agit...								
...de surveiller et contrôler les prisonniers pendant qu'ils sont en prison?	35	31	17*	17	36	33	10	21
...d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	23	33	29*	14*	21	38	20	21
Le régime de libération conditionnelle fait-il un bon travail lorsqu'il s'agit...								
...de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de commettre un autre crime?	20	40	29	11	20	42	25	14
...de surveiller les détenus en libération conditionnelle?	21	35	31*	12*	18	38	25	18

† catégorie de référence
* Indique une différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)
E à utiliser avec prudence
Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.